ABCAPITAL

S.A.S. au capital de 10,00 Euros

Siège social :
5 AV DE LA MAGALONE,
13009 MARSEILLE 9

R.C.S :
903 728 194 R.C.S. Marseille

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 14/03/2024

Le 14/03/2024,
À 9H00,

Les associés de la Société **ABCAPITAL**, société par actions simplifiée au capital de 10,00€, divisé en 10 actions de 1€ chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la Présidence.

Sont présents :
Monsieur **BENJAMIN EL-ROUAH**, propriétaire de 5 actions,
Monsieur **ALAN AZOULAY**, propriétaire de 5 actions,
Seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des actions émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer. L'Assemblée est présidée par Monsieur **BENJAMIN EL-ROUAH**, Président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le justificatif de la convocation régulière de l'associé unique ;
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Décision n° 1

L'Assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier, à compter de ce jour, l'objet social.

L'ancien objet social est supprimé et remplacé par l'objet social suivant :

« La Société a pour objet, en France et dans tous pays :
- Le conseil en investissements financiers
- La constitution, la gestion et l'animation d'un portail destiné à faciliter l'accès de tiers à des placements financiers, et ce, par tous moyens.
- La réalisation d'actions d'information et de formation à caractère financier à destination de tiers.
- La facilitation de l'accès de tiers à des produits financiers pour des valeurs et/ou volumes limités.
- L'édition, publication, vente à distance ou non, de supports, e-supports, newsletters, fichiers d'analyse et d'une façon générale tous supports, qu'ils soient papiers ou dématérialisés, par internet et tout média interactif, destinés principalement à l'information des tiers dans le domaine de la finance sous toutes ses formes, en présentiel ou non.
- Formation continue pour adultes se rapportant principalement à l'objet social.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus.
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités.
- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexes.
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. »

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Décision n° 2

Par conséquence de la décision prise sous la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier, de la manière suivante les statuts :

Article 2 – Objet

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :
- Le conseil en investissements financiers
- La constitution, la gestion et l'animation d'un portail destiné à faciliter l'accès de tiers à des placements financiers, et ce, par tous moyens.
- La réalisation d'actions d'information et de formation à caractère financier à destination de tiers.
- La facilitation de l'accès de tiers à des produits financiers pour des valeurs et/ou volumes limités.
- L'édition, publication, vente à distance ou non, de supports, e-supports, newsletters, fichiers d'analyse et d'une façon générale tous supports, qu'ils soient papiers ou dématérialisés, par internet et tout média interactif, destinés principalement à l'information des tiers dans le domaine de la finance sous toutes ses formes, en présentiel ou non.
- Formation continue pour adultes se rapportant principalement à l'objet social.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus.
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités.
- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexes.

Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Décision n° 3

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Le Président associé, Mr BENJAMIN EL-ROUAH

Signé électroniquement le 14/03/2024 par BENJAMIN EL-ROUAH

Signed with universign



L'associé, Mr ALAN AZOULAY

Signé électroniquement le 14/03/2024 par ALAN AZOULAY

Signed with universign

